

Publié le 14 octobre 2014.
Dernière modification : 10 août 2024.
www.entreprises-coloniales.fr

DOMAINE DE POTINVILLE

TUNISIE
(*Le Temps*, 8 mars 1889)

Tunis, 7 mars, 11 h. 10.

Ce matin, à neuf heures, M. Massicault est parti par train spécial pour Hammam-el-Lif où il va visiter les carrières et l'usine à chaux hydraulique établies sur le domaines Potin de Paris. M. Duportal, ingénieur en chef du chemin de fer Bône-Guelma, et les hauts fonctionnaires des travaux publics et du contrôle civil accompagnent le ministre.

(*Le Temps*, 20 et 27 décembre 1896)

Les Industries des Européens en Tunisie (avec photographies), par MM. X. ROCQUES, chimiste-conseil du Domaine de Potinville, et J.-A. DEISS, membre de la Chambre de commerce d'Alger.

Publicité
(*La Dépêche tunisienne*, 28 août 1897)

Domaine de Potinville
P. POTIN, propriétaire
CHAUX
hydraulique
ET CEMENTS
DÉPOT :
rue du Portugal
Chaux hydraulique, 14 fr.
60 la tonne.
Chaux éminemment hy-
draulique, 21 fr. 60 la tonne.
Ciment de Grappiers (pri-
se lente) 40 fr. la tonne.

Chaux hydraulique

Chaux éminemment hydraulique
Ciment de Grappiers (prise lente)

EXPOSITION INTERNATIONALE DE BRUXELLES EN 1897
(*Le Journal officiel de la République française*, 8 novembre 1897)

Diplôme de médaille d'or
Paul Potin, à Potinville (Tunisie).

Voyage d'études en Tunisie
(10-28 avril 1900)
par R. Rey,
inspecteur d'académie de l'Isère,
Paris, Delagrave, 1900

Vendredi 13, à Potinville.

Le train du matin nous mène à Potinville, où l'on nous attend pour visiter le magnifique domaine fondé par M. Potin à Bordj-Cedria. Nous sommes reçus par l'aimable M. Gauvry, régisseur général, qui nous promène à travers caves et celliers, parmi les rangées de foudres aux proportions gigantesques, les immenses cuves installées sous des caves voûtées, bien aérées et où, même pendant les fortes chaleurs estivales, la température demeure constante, alors que le moût emmagasiné dans les cuves atteint de 32 à 35 degrés. Au moyen d'un appareil perfectionné à fascines, le refroidissement du moût s'obtient sans difficulté, et la vinification s'opère dans des conditions normales. Les vignobles de Bordj-Cedria sont plantés en principaux cépages du midi de la France : Arctmon, Carignan, Alicante, Cinsault, Mourvèdre, Frontignan, et soigneusement labourés par des bandes d'indigènes arabes, nègres, berbères, fezzanis, qui, au moment de notre passage, promènent entre les rangées de souches des charrues attelées de chevaux, de mules et de bœufs. Le domaine, d'une contenance de 2.800 hectares, comprend 450 hectares de vignobles, 350 de céréales et 100 d'olivettes. La production vinicole, de beaucoup la plus importante, est par an de 2500 hectolitres, soit 55 hectolitres à l'hectare. Les vins, d'une valeur moyenne de 20 à 25 francs l'hectolitre, se consomment en grande partie en France, où la maison les écoule dans ses succursales ou sur commandes particulières. Les vins blancs ordinaires se vendent à raison de 35 francs l'hectolitre; quant aux muscats et aux malagas, ils trouvent preneur à 100 francs l'hectolitre. Potinville occupe de 300 à 600 ouvriers, suivant la saison. Le domaine, acheté en 1884 au prix de 135.000 francs, représente aujourd'hui, avec son matériel, près de trois millions. Naturellement, malgré leur sobriété proverbiale, les membres de la caravane universitaire ne pouvaient quitter Potinville sans déguster quelques-uns des produits justement renommés de la maison. Sur une table dressée sous un hangar s'étaient, dans leur clarté blonde et brune, les bouteilles innombrables que verse à flots le personnel de la maison sous la direction de l'aimable M^{me} Chamboncel, femme de l'instituteur de Potinville. Petit vin blanc, malaga, banyuls coulent dans les verres et contribuent à transformer cette dégustation improvisée en un lunch des plus agréables. Au nom de M. le directeur de l'enseignement, M. Causeret, inspecteur d'académie à Marseille, porte la santé de M. Potin, dont l'intelligence pratique, aidée par des méthodes rationnelles et par un outillage perfectionné, a transformé, en moins de quinze années, ces landes broussailleuses et infécondes en un domaine dont la valeur s'affirme à chaque récolte.



À POTINVILLE. LES LABOURS.
(Photo de M. Versini.)

La laine et les tissus de laine en Tunisie
par M. Lucien Sacy

Rapport présenté à la chambre de commerce de Reims le 17 septembre 1900

M. Paul POTIN, dans son beau domaine de Potinville (Bordj-Cédria, à 24 kilom. de Tunis, sur la ligne de Sousse), d'une superficie de 3.000 hectares, dont 601 hectares de vignoble parfaitement cultivés, possède aussi une ferme modèle abritant 800 moutons presque exclusivement de race pure mérinos du Soissonnais et de Rambouillet.

La laine de ce troupeau, dont le produit, brut et travaillé a été exposé à Paris, démontre la possibilité d'élever dans le Nord de la Tunisie des moutons à laine fine, applicable aux beaux tissus français.

Pour réussir avec ces races supérieures, il faut cultiver des fourrages artificiels, réservés en vue des époques de sécheresse, éviter les longues courses journalières aux moutons, sous peine de les laisser stationnaires dans leur développement, et, tous les trois ans, échanger avec un troupeau voisin de même race les béliers reproducteurs, ou mieux encore, les demander au pays d'origine de la métropole.

Le domaine de Potinville, par ses vallées, ses collines et ses montagnes, présente un champ idéal pour l'élevage d'un important troupeau.

LA FRANCE COLONIALE, Une visite au domaine de Potinville (Tunisie). Étude agricole et industrielle. Photographies dans le texte. Editions Bardinnet, 36 rue de l'Echiquier Paris. Sans date (vers 1900).

GUIDE PRATIQUE CONTY
ALGÉRIE-TUNISIE (1901)
DE TUNIS A SOUSSE

Le domaine de. Potinville commence à 2 kil. d'Hammam-Lif, à 18 kil. de Tunis ; il embrasse une superficie de près de 3.000 hectares.

M. Paul Potin a fait là, en créant de toutes pièces une admirable propriété, une œuvre grandiose entre toutes ; cinq fermes ont été construites, qui produisent des céréales, des fourrages, de l'olivier, de la vigne, des moutons, de beaux bestiaux, de vigoureux mulets, des chevaux de race, etc. Il n'est pas de ferme modèle qui soit plus intéressante à visiter. Les résultats obtenus sont tout à fait remarquables et le domaine n'a pas dit encore son dernier mot.

L'œuvre maîtresse de M. Potin est la création, dans son idéal domaine de Bordj-Cedria, d'une industrie toute nouvelle en ce pays également nouveau pour nous : l'industrie de la chaux hydraulique. C'est là, en effet, une innovation que l'on reconnaîtra des plus heureuses, si l'on pense qu'avant elle, la Tunisie était obligée de faire importer, à gros frais de transport, la chaux hydraulique de France ou d'Algérie ; maintenant, grâce à l'initiative du Parisien aimable, mais audacieux qu'est M. Paul Potin, la Tunisie n'est plus tributaire des pays voisins, et elle possède, sur place, un excellent produit qui peut défier toute concurrence.

En dehors de la chaux, l'établissement de Potinville est réputé pour ses vins qui sont exportés dans le monde entier et dont la célèbre maison Félix Potin vend quotidiennement des milliers de bouteilles.

En quelques années, fécondées par les capitaux et le travail français, les anciennes solitudes de Bordj-Cedria ont fait place à une cité agricole prospère, pleine de vie et d'activité, où des centaines de familles trouvent existence et le bien-être, où l'on apprend à aimer, à admirer et à respecter œuvre coloniale entreprise par la France.

CHEMINS DE FER DE BÔNE-GUELMA ET PROLONGEMENTS
LIGNES DE TUNISIE
(*Le Journal officiel de la République française*, 14 avril 1902, p. 2.750)

Proposition tendant à obtenir l'autorisation de dénommer le ciment en sacs ou en tonneaux dans le préambule du paragraphe 4 du tarif spécial Petite Vitesse n° 10, comportant un prix exceptionnel de 5 fr. 85 par tonne, frais de gare compris, applicable aux expéditions de chaux en sacs ou en tonneaux, de Bordj-Cédria-Potinville à Bizerte, sans réciprocité, par wagon complet de 10.000 kilogr. ou payant pour ce poids, si l'expéditeur y trouve avantage.

(Le 4 avril 1902.)

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, ÉMILE LOUBET, EN TUNISIE

(*Le Temps*, 28 avril 1903)

Au cours des réceptions

Gauvry, gérant du domaine de Potinville, reçoit la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

À TRAVERS NOTRE DOMAINE
TUNISIE

par Henry de Veinades
(*Gil Blas*, 2 janvier 1906)

.....
Si les Français ne sont pas encore nombreux en Tunisie, certains de nos compatriotes, ayant compris tout le parti à tirer de cette riche contrée, ont constitué des domaines considérables et sont en train d'édifier des fortunes et d'augmenter la leur.

Une des principales exploitations, à la fois agricole, industrielle et minière, est Potinville, fondée non loin de Tunis par M. Paul Potin.

Ce domaine couvre une superficie de 2.800 hectares, dont 447 plantés de vignes, le reste d'oliviers, de céréales. On y fait aussi de l'élevage en grand et l'on y exploite des carrières de chaux considérables.

Pour se faire une idée de ce qu'est la seule exploitation de la vigne dans ce domaine, qu'on sache que l'hectare produit souvent plus de 40 hectolitres, ce qui ferait 20.000 hectolitres pour l'ensemble de la récolte.

à de certains moments, on a employé à Potinville, pendant les vendanges, plus de 400 ouvriers, pendant un mois, et, malgré cela, l'outillage y est des plus modernes et des plus perfectionnés.

Venant après M. Paul Potin, la Société immobilière tunisienne possède un vignoble de 376 hectares, puis viennent MM. Créte et Cie, avec 250 hectares, MM. Garimo et Cie, avec 210.

EXPOSITION FRANCO-BRITANNIQUE

(*Le Journal général de l'Algérie et de la Tunisie*, 25 octobre 1908)

Section de la Tunisie
Diplômes de grand prix

Créte Maurice et Cie ; Potin Paul, Potinville...

LA TUNISIE À L'EXPOSITION DE BRUXELLES

par L. F.

(*Le Journal général de l'Algérie et de la Tunisie*, 28 août 1910)

.....
L'industrie vinicole est moins importante en Tunisie qu'en Algérie. J'ai cependant compté une centaine de types exposés, la plupart excellents.

Avant le protectorat, la production du vin était à peu près nulle. Depuis 1884, de grands vignobles ont été créés en Tunisie. Aujourd'hui, la vigne y occupe une superficie de plus de seize mille hectares.

Les principaux vignobles sont ceux de : Schuiggui, à 41 kil. de Tunis (principal propriétaire Paul Leroy-Beaulieu) ; de Bordj-el-Amri, à 22 kil. de Tunis ; de Saint-Joseph, à 32 kil. de Tunis ; de Chaouat, à 27 kil. de Tunis ; de Goussat-el-Bey, près de Tébourba ; de Djedeida, à 25 kil. de Tunis ; d'Enchir-Horba, à Sidi-Okmane ; de Bordj-Youdi, près de Massicault ; de Sidi-Tabet, à 21 kil. de Tunis ; de Bellevue, près de Tunis ; de Potinville, près d'Hammam-el-Lif ; de Crétéville, au Mornag ; de la Zaouïa, au Mornag ; de Bordj-Mberza, au Mornag ; de Mrira, près de Tunis ; de Zarouni, près de Tunis ; de Bir-Chana, l'ancienne propriété de Thérèse Humbert, près de Zaghouan ; de Sainte-Marie-du-Zit, près de Zaghouan ; d'Aïn-el-Asker à Djebel-Oust : de Val-Joie, aussi à Djebel-Oust ; de Dial-el-Arous, à Bir-Mcherga ; de Khanguet-Guesnou, près de Grombalia ; de Khanguet tout court ; de Mraïssa, près de Soliman ; d'Oued-el-Abid, près du Cap Bon ; de Kelbia, près de Grombalia ; de l'Aouina, près de Soliman ; de Protville, près de Bizerte ; d'El-Haouid ; d'Illique, sur l'emplacement de cette ancienne ville ; de l'Oued-Zerga ; de Ksar-Tyr, près de Medjez-el-Bab ; de Chassart-Tefaha, près de celle-ci ; de Saint-Joseph de Thibar, près de Teboursouk ; de Yaouem, à Souk-el-Khemis ; de Romani ; de l'Enfida, etc., etc.

La plupart de ces domaines appartiennent à des sociétés.

Une particularité spéciale à la Tunisie. La législation y est très sévère et il est impossible de s'y livrer à la fabrication des vins factices.

.....

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
Mérité agricole

(Le Journal officiel de la République française, 23 mars 1921)

Chevaliers

Gauvry (Angel-Auguste), directeur du domaine de Potinville (Tunisie).

Paul Potin

par Marcel Ruedel

(Les Annales coloniales, 23 octobre 1923)

Il y avait une foule considérable, hier, aux obsèques de M. Paul Potin, fils du fondateur de la maison d'épicerie qui occupe en France une place si importante. Il avait 76 ans, et, jusqu'aux derniers temps de sa vie, il avait continué à s'occuper activement de ses affaires. [...]

Il y a plus de trente ans, au lieu de continuer tranquillement les affaires paternelles et de suivre la voie dorée toute tracée, il prit l'initiative de fonder de l'autre côté de la Méditerranée, un vaste domaine viticole.

Il acquit en Tunisie — que le traité du Bardo venait de nous donner deux lustres plus tôt — à 22 kilomètres de Tunis sur la route de Sousse, un important domaine, qu'il planta en vignes pour la plus grande partie. Ce fut le domaine de Potinville à Bordj Cedria. Il compte aujourd'hui, plusieurs centaines d'hectares de vignes et c'est, le plus important de la Régence. Malgré les difficultés du début — les premières vignes furent plantées en terrain salé —, l'affaire prospéra, un grand engouement s'empara de la clientèle, et le geste de M. Paul Potin fut à la fois heureux pour la colonisation française

dans le Protectorat et pour ses propres affaires, car, il vendit à un prix rémunérateur dans ses divers magasins, le « clos Potin », produit de ses vignes. Il eut la bonne fortune dans cette tâche délicate, de confier son entreprise à un homme qui y est depuis trente ans attaché. Déjà en 1898, quand j'ai visité Bordj Cedria-Potinville (et aujourd'hui le mot arabe a disparu, c'est le nom de Potinville qui seul subsiste dans l'appellation administrative, suprême consécration !), il y avait M. Gauvry à la tête de l'exploitation et aujourd'hui, c'est encore M. Gaudry qui est à la direction.

Au demeurant, M. Paul Potin était un brave homme, sachant défendre habilement ses intérêts, très attaché à la Tunisie et fidèle aux réunions et manifestations du Syndicat des colons français en Tunisie.

Il participait aux discussions et fort d'une grande expérience, ne manquait pas de donner en peu de mots son avis, je me souviens qu'un jour, notre ami Toutée [Vignobles de Zayana*], ayant lu un important rapport, Paul Potin résuma en un mot l'opinion de tous ceux qui avaient écouté l'orateur :

— C'est extra, dit-il.

Et sortant de sa bouche, cette expression était tout un symbole.

S.A., 1924

Les agitateurs tunisiens
(*Les Annales coloniales*, 2 février 1925)

On sait en quels termes, M. Herriot a flétri vendredi à la tribune de la Chambre, l'attitude de certains agitateurs tunisiens.

Il y a quelques jours, une grève partielle s'était déclarée dans les usines de chaux d'Hammamlif, et parmi les ouvriers agricoles indigènes du domaine de Potinville

Les ouvriers européens, comme nous l'avons dit, qui n'étaient pas en grève, ont voulu, comme de coutume, se rendre à leur travail. Ils en ont été empêchés par les grévistes rassemblés aux abords immédiats des usines.

Une certaine effervescence s'est produite : les grévistes, armés de couteaux, ont menacé les ouvriers européens désireux d'aller au travail.

Grâce aux mesures énergiques prises par la Sûreté et l'envoi d'un renfort de police sur les lieux de la grève, les ouvriers européens n'ont pas chômé aujourd'hui.

Depuis, les travailleurs se sont réunis à Hammamlif et ils ont été accompagnés aux usines sous la protection de la police.

A la vue du déploiement de la force publique, les grévistes, qui avaient l'intention de s'opposer à la reprise du travail, se sont sauvés.

Un fait caractéristique est à noter. Les indigents grévistes semblent avoir reçu un mot d'ordre et ils font la grève parce que le président de leur syndicat le leur a prescrit. Tous les ouvriers interrogés ont fait la même réponse. Ils reprendront le travail quand Deklaoui le leur permettra.

Celui-ci a adopté une attitude significative. Au cours des réunions tenues ces jours-ci, il a fait l'historique de la C. G. T. tunisienne et il en a dressé le bilan, ce qui lui a fourni la conclusion suivante :

« Nous devons poursuivre le programme que nous nous sommes donné et dont la réalisation s'annonce sous d'heureux auspices, c'est-à-dire donner la Tunisie aux Tunisiens et chasser l'étranger quel qu'il soit de chez nous. Tout nous permet de croire que nous y arriverons avant quatre ans. »

De son côté, l'agitateur Mohamed Ali, après avoir affirmé au directeur de la sûreté qu'il se rendait à Hammamlif pour encourager les ouvriers à cesser la grève, est allé leur prêcher une résistance opiniâtre.

Qu'attend-on pour coffrer ces deux agitateurs ?

UN INCENDIE A POTINVILLE
(*Les Annales coloniales*, 21 septembre 1925)

Un incendie ravage le bois en bordure du domaine de Potinville ; des ouvriers et des colons le combattent activement.

EN TUNISIE
AVEC LE TRAIN SPÉCIAL DE TOURISME DES [CHEMINS DE FER TUNISIENS](#)
(*L'Afrique du Nord illustrée*, 12 février 1927)

.....
Le domaine industriel et agricole de Potinville nous donne en passant une impression profonde de ce que peut la colonisation française dont l'énergie et la ténacité sont souvent si méconnues. Nous entrons, du reste, dans une région agricole splendide, pendant que la ligne, quittant le littoral, s'infléchit vers le sud en coupant à sa base la presqu'île du cap Bon.

Ministère du commerce et de l'industrie
Médaille d'honneur des ouvriers et employés (8117-8221)
(*Le Journal officiel de la République française*, 1^{er} août 1927, p. 8193)

M. Rodriguez (Dominique), ouvrier menuisier à la Société anonyme du domaine dô Potinville, à Potinville.

Ministère du commerce et de l'industrie
Médaille d'honneur des ouvriers et employés
(*Le Journal officiel de la République française*, 29 juillet 1929)

M. Bernard (Henri), chef d'atelier à la société du domaine de Potinville, à Potinville.

1929 : création de 1.000 actions attribuées aux [Établissements Poliet et Chausson](#).

LE [CONSORTIUM DU NORD](#)
PREND LE CONTRÔLE DE POTINVILLE

CONSORTIUM DU NORD*
(*Le Temps*, 13 avril 1930)

Au cours de l'exercice écoulé, nous avons traité, en accord avec certains héritiers de M. Félix Potin, qui ont accepté d'ailleurs de demeurer avec nous dans le conseil d'administration, la prise du contrôle de la société du [Domaine de Potinville](#), au capital de 6 millions de francs, qui possède, près de Tunis, un domaine de 2.700 hectares industriel et agricole, desservi par la voie ferrée de Tunis à Sousse, ainsi que par un appontement sur la mer.

Des gisements étendus de matières premières alimentent une usine à chaux, comprenant dix fours, dont quatre système Candlot, d'une capacité totale de 25.000 tonnes par an, entièrement absorbée sur le marché tunisien.

La partie la plus importante du domaine comprend une exploitation agricole en plein rendement, dont 400 hectares plantés en vignes ont produit en 1929 11.000 hectolitres de vin.

Les résultats bénéficiaires s'améliorent progressivement et la société envisage de procéder cette année au remboursement de la moitié du capital social, soit 250 francs par action.

La société possède, en outre, en bordure de la mer, et sur six kilomètres de longueur, une plage qui représente une superficie d'environ 500 hectares et qui, en raison de sa proximité de Tunis, offre, dès à présent, une valeur de réalisation appréciable. Une première vente, portant sur 70 hectares, vient, d'être traitée sur la base de 20.000 francs l'hectare.

ENTREPRISES COLONIALES
Domaine de Potinville (Tunisie)
(*Les Annales coloniales*, 17 mars 1931)

Cette société possède les vignobles constitués en Tunisie par les Éts Félix Potin. Constituée en 1924 en société anonyme au capital de 5.500.000 fr., en 11.000 act. de 500 fr. attribuées toutes en apports. Le capital fut porté à 6.000.000 en 1929 par création de 1.000 actions attribuées aux établissements Poliet et Chausson.

Depuis, le capital a été ramené à 3 millions par remboursement en espèces de 200 francs par action et le nominal des titres ramené à 250 fr. Les 1.000 act. attribuées à Poliet et Chausson sont à vote plural.

On parle de l'introduction prochaine des 11.000 actions ordinaires.

Au bilan à l'actif : immobilisations : 6.407.385 ; marchandises fabriquées : 1 million 420.212 ; réalisable : 185.588 ; disponible : 3.303.077.

Au passif : capital 6 millions ; réserves : 1.980.634 ; amortissements : 1.352.799 ; provisions : 763.996 ; exigible : 398.619 ; profits et pertes : 822.217.

CONSORTIUM DU NORD*
(*Le Temps*, 27 juin 1931)

L'activité montrée par la *Société anonyme du domaine de Potinville* dans l'exploitation de ses domaines industriel, agricole et immobilier, ne s'est pas démentie au cours de l'exercice écoulé, dont les résultats ont été fructueux.

L'abondance de ses disponibilités lui a permis, dès le mois de mars 1930, de procéder au remboursement de la moitié de son capital de 6 millions de francs, qui s'est trouvé ainsi ramené à 3 millions de francs.

Son bilan au 30 septembre 1930, date de la clôture de son exercice social, fait ressortir un bénéfice net de 1.511.076 fr. 71.

La répartition d'un dividende de 28 %, soit 70 francs brut par action de 250 francs, n'a absorbé que les 2/3 de ses bénéfices, ce qui a permis l'affectation aux réserves d'une somme de francs: 472.970 60.

L'exercice en cours s'annonce sous des auspices tout aussi favorables. Les améliorations apportées à l'usine à chaux vont porter sa capacité de production à près de 45.000 tonnes par an.

D'autre part, la réalisation de la partie de son domaine immobilier, comprenant la plage, est de nature à lui procurer des bénéfices supplémentaires substantiels.

Nous vous proposons d'introduire prochainement les titres de la société à la Bourse de Paris.

1932 : absorption de la [Société des chaux et ciments France-Afrique du Nord](#) :
usine à chaux d'Hammam-Lif.

Résultats d'exercice
(Cote de la Bourse et de la banque, 6 février 1933)

Domaine de Potinville. — Bénéfice net au 30 septembre 1932 : 963.124 fr. contre 1.320.953 fr. en 1930-31. Le dividende sera maintenu à 70 fr.

Résultats d'exercice
(Cote de la Bourse et de la banque, 6 avril 1934)

Produits bruts au 30 septembre 1933 : 1.415.543 fr. contre un bénéfice net de 963.124 fr. Pas de dividende contre 70 fr. par action.

CONSORTIUM DU NORD
(L'Information financière, économique et politique, 26 mai 1934)

.....
La Société anonyme du Domaine de Potinville a réalisé un bénéfice brut de 1.415.543 fr., mais à la suite de l'absorption de la Société France-Afrique, la totalité de ces bénéfices a été affectée à des amortissements.

CONSORTIUM DU NORD
(L'Information financière, économique et politique, 4 juin 1935)

.....
Le domaine de Potinville figure pour 5 millions 591.042 fr. à la rubrique valeurs cotées au comptant ou hors cote

.....
Les résultats d'exploitation de Potinville ont pu s'établir à des niveaux voisins de ceux de l'exercice précédent ; mais, en raison de la situation économique en Tunisie, les bénéfices de l'exercice, s'élevant à 948.335 fr., ont été affectés à une provision pour fluctuations des cours.

CONSORTIUM DU NORD
(*L'Information financière, économique et politique*, 29 mai 1936)

.....
Malgré la crise économique qui a sévi vivement en Tunisie, le Domaine de Potinville a donné, pour l'exercice 1934-1935, des résultats en amélioration très nette sur ceux de l'exercice précédent.

La production vinicole, en forte augmentation sur les années précédentes, a bénéficié d'une reprise sensible des cours. D'autre part, le marché de la chaux, après avoir connu des vicissitudes diverses au cours de l'exercice, a fini par se stabiliser dans des conditions favorables pour la Société, qui a pu ainsi clôturer son exercice par un solde bénéficiaire après de larges affectations aux amortissements.

DOMAINE DE POTINVILLE
(*Le Journal des débats*, 13 octobre 1936)

Le conseil a décidé, dans sa dernière séance, de mettre en paiement immédiatement un acompte de dividende de 50 fr. brut par action. Les résultats de l'exercice clos le 30 septembre marqueront une sensible progression sur ceux de l'exercice précédent et l'on peut escompter un solde de dividende satisfaisant.

Pour l'exercice 1934-35, le bénéfice après amortissement s'était chiffré à 87.811 francs et avait été reporté à nouveau.

Philippe DÉROS (1883-1969),
administrateur-directeur

Dirigeant de sociétés.

Administrateur-directeur général des Affréteurs réunis (août 1922), il ne tarde pas à déposer le bilan et à porter plainte contre son prédécesseur, Jean Stern. Voir [encadré](#).

Annuaire Desfossés, 1937, p. 1937 :
Domaine de Potinville
Conseil : MM. J. Devilder ¹, pdt ; J. York ², B.-M. Moline, Ph. Déros, Consortium du Nord, adm.-d.
Commissaires des comptes : MM. J. Reiser, J. Wismer.

CONSORTIUM DU NORD
(*L'Information financière, économique et politique*, 29 juin 1937)

.....
La Société du Domaine de Potinville a réalisé, pour 1935-36, un bénéfice net de 1.110 763 fr. qui a permis la distribution d'un dividende de 75 fr. Cette société a bénéficié de l'augmentation sensible du prix des vins. Ces conditions favorables se maintiennent pour l'exercice en cours dont on peut espérer des résultats satisfaisants.

DOMAINE DE POTINVILLE
(*Le Journal des débats*, 25 septembre 1937)

Le conseil a décidé la mise en paiement d'un acompte de dividende de 50 francs net par action. Cet acompte est égal à celui réparti l'an dernier à pareille époque. Rappelons que le dividende total pour l'exercice 1935-1936 avait été fixé à 75 francs par action.

DOMAINE DE POTINVILLE
(*Le Temps*, 19 mars 1938)

Le conseil proposera à la prochaine assemblée la répartition d'un dividende de 75 francs par action.

¹ Joseph Devilder (1872-1938) : président du Consortium du Nord.
² Jean York (1865-1940) : administrateur du Consortium du Nord (1920), successeur de Devilder à la présidence.

DOMAINE DE POTINVILLE
(*La Journée industrielle*, 10 mars 1939)

L'assemblée ordinaire tenue le 7 mars a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 1938, présentant un bénéfice de 2.209.264 fr. Après 468.635 fr. d'amortissement des immobilisations et attribution d'une somme de 300.000 fr. à une provision pour reconstitution du vignoble, le solde disponible ressort à 1.440.629 fr., non compris le report antérieur de 347.368 francs.

Le dividende brut, total a été fixé 75 fr. par action. Un acompte de 50 fr. ayant été versé en octobre dernier, le solde, soit 25 fr. brut, sera mis en paiement à partir du 31 mars, sous déduction des impôts. Une somme de 655.059 francs a été reportée à nouveau.

Les nominations en qualité d'administrateurs de M^{me} Laure Fastout et de M. Jacques Fastout ont été ratifiées.

DOMAINE DE POTINVILLE
(*L'Information financière, économique et politique*, 10 mars 1939)

L'assemblée ordinaire, tenue le 7 mars sous la présidence de M. Philippe Déros, a approuvé les comptes de exercice clos le 30 septembre 1938. Ils se soldent par un bénéfice net de 1.440.629 fr., après 768.635 fr. d'amortissements, et forment, avec le report antérieur, un solde disponible de 1.787.997 fr. Le dividende a été fixé à 75 fr. brut par action, sur lequel un acompte de 50 fr. a été distribué en octobre 1938. Le solde, soit 25 fr. brut, sera mis en paiement à partir du 31 mars prochain. Une somme de 655.059 fr. a été reportée à nouveau. M^{me} Louise [Laure] Fastout et M. Jacques Fastout ont été nommé administrateurs en remplacement de MM. Julien Déros et Joseph Devilder, décédés.

Le rapport signale que l'usine d'Hamam-Lif a continué à tourner dans d'excellentes conditions de prix de revient durant l'exercice. Le vignoble a donné une récolte meilleure : 13.511 hecto contre 12.570 et les ventes de vin ont donné un rendement bénéficiaire en forte augmentation. D'autre part, les récoltes de céréales et d'olives ont été très belles et ont accru sensiblement les profits de l'exploitation agricole.

CONSORTIUM DU NORD
(*L'Information financière, économique et politique*, 29 juin 1939)

.....
C'est tout particulièrement dans le domaine agricole que la progression des bénéfices s'est faite sentir. Le vignoble a donné 13.511 hecto contre 12.570, et la récolte de céréales et d'olives a été très belle. La production de chaux avait pratiquement obtenu son maximum, eu égard à la capacité de l'usine ; ceci a incité la Société à une remise en ordre de marche de sa deuxième usine. Enfin, cette société a poursuivi régulièrement l'accroissement du montant de sa trésorerie qui atteint maintenant près de 50 pour cent du capital social.

DOMAINE DE POTINVILLE
(*Le Temps*, 30 juin 1939)

Les comptes de l'exercice 1938 font ressortir un bénéfice net de 1 million 440.629 francs contre 1 million 384.888 francs en 1937.

Le dividende a été maintenu à 75 francs par action.

Annuaire Desfossés, 1940, p. 1965 :

Domaine de Potinville

Conseil : MM. J. York, pdt ; B.-M. Moline, Ph. Déros, J. Fastout ³, M^{me} L. Fastout ⁴, Consortium du Nord, adm.-d.

Commissaires des comptes : MM. J. Reiser, J. Wismer.

Grève générale en Tunisie demain jeudi
(*L'Information financière, économique et politique*, 16 mars 1940)

Le bénéfice net de l'exercice arrêté au 30 septembre dernier s'élève à 983.399 francs, inférieur à celui de l'exercice précédent, qui était de 1.440.629 fr. Avec le report antérieur, le solde disponible est de 1.638.459 fr. Le conseil proposera à l'assemblée du 30 mars de distribuer 25 fr. brut de dividende, au lieu de 75, en vue de ménager la trésorerie dans les circonstances actuelles.

L'actif immobilisé est décompté pour 10.707.486 fr., au lieu de 10.512.975 fr. à la date du 30 septembre 1938. Il existe en regard 4.058.750 fr. d'amortissements. L'actif réalisable a, par contre, un peu diminué de 10.384.508 à 9.974 846 fr., dont 5.453.075 fr. de débiteurs pour terrains vendus et 1.028.537 fr. de clients et débiteurs courants. Il y a en caisses et banques 1.558.310 fr. Le passif exigible a été allégé de 3.378.391 à 2.805.015 fr.

Annuaire Desfossés, 1945, p. 2005 :

Domaine de Potinville

Conseil : M. Cossé ⁵, pdt ; M. Belloy ⁶, J. Comparat, Ph. Déros, Fréville de l'Orme, Le Ménestrel.

Commissaires des comptes : MM. J. Reiser, J. Wismer.

Annuaire Desfossés, 1948, p. 2326 :

Domaine de Potinville

Idem.

Capital social : 3.375.000 francs, divisé en 13.500 actions de 250 francs, dont 12.500 actions dites O et 1.000 actions dites P. À l'origine, 5.500.000 francs, en actions de 500 francs, porté à 6 millions de francs le 18 février 1929, par la création de 1.000 actions nouvelles de 500 francs, attribuées à la Société Poliet et Chausson en

³ Jacques Fastout (1914-1996) : fils de Laure Fastout.

⁴ Laure Fastout : fille de Jean York, épouse d'Auguste Fastout (1876-1951), directeur, puis administrateur (1920) du Consortium du Nord.

⁵ Marcel Cossé (Bône, 1886) : beau-frère de Philippe Déros. Viticulteur et dirigeant sportif.

⁶ Marcel Belloy (1892-1967) : marié à Madeleine Mulatier (des tissages métalliques lyonnais). Administrateur depuis 1926 de la Société tunisienne de cultures. Fondateur de la Gérance parisienne privée (1932). Voir [encadré](#).

rémunération d'apports. Réduit à 3 millions de francs par suite du remboursement de 250 francs par action, décidé par l'Assemblée extraordinaire du 29 mars 1930, porté en 1933 à 3 millions 375.000 francs par création d'actions d'apport.

BAGARRES EN TUNISIE : 1 MORT, 9 BLESSÉS
(*La Croix*, 7 janvier 1950)

De violents incidents ont éclaté, jeudi, dans le domaine de Potinville, à 30 kilomètres au sud de Tunis, à la suite, de la décision prise par la direction de l'exploitation agricole de vendre sur pied la récolte d'olives, les ouvriers étant en grève depuis un mois pour obtenir une révision de leur statut d'allocations familiales.

De vifs engagements ont mis aux prises grévistes et policiers. 1 mort et 9 blessés sont à déplorer.

L'offensive impérialiste contre le mouvement syndical tunisien
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'U.G.T.T. FERHAT HACHED EST DÉFÉRÉ DEVANT LE
TRIBUNAL DE TUNIS

26 ouvriers témoins de la fusillade de potinville sont condamnés
(*L'Algérie libre*, 1^{er} mars 1950)

LE colonialisme français se présente sous le même visage, applique les mêmes principes et les mêmes méthodes qui le caractérisent dans tous les pays qu'il opprime. Il n'admet aucune velléité de résistance à son système de mainmise de la part de ceux qu'il maintient par la force sous sa dépendance. Dans les colonies, tout mouvement sérieux de revendications visant n'importe quel domaine et menaçant les assises est réprimé sauvagement, au prix même du sang des autochtones. Après les tueries, le colonialisme se fait laver les mains pleines de sang par une justice créée par lui dans le pays colonisé. Étant tout à sa dévotion, cette justice doit toujours couvrir les forfaits commis par les « maîtres » colonialistes. Et ce sont les victimes elles-mêmes, ou les témoins qui ont survécu au drame monté et exécuté par l'administration colonialiste, qui sont installés au box des accusés et sont condamnés, pour des actes perpétrés à leur encontre.

Les agents colonialistes, de criminels deviennent des accusateurs, et leur justice blanchit machinalement leurs actions en poursuivant et en jetant en prison les colonisés, dont le crime est de vouloir vivre libres.

De la tuerie froide à la prison, en passant par la « justice », est la méthode classique des impérialistes français.

Depuis 1945 jusqu'à nos jours, pour ne citer que cette période actuelle, nous avons vu son application en Algérie avec les événements de Sétif et de Guelma, et, plus près de nous, avec la mascarade des élections à l'A.A., couronnée par les procès de Dechmya et de Champlain. Nous l'avons vue aussi en pratique au Maroc, à Madagascar, au Viêt-Nam, en Afrique Noire. En Tunisie, la tuerie de Sfax, en 1947, où des ouvriers de l'U.G.T.T. ont été massacrés et les survivants condamnés par la suite, est présente à toutes les mémoires. Le même scénario va se dérouler autour des incidents survenus le 5 janvier 1950 à Potinville. On sait que des événements sanglants se sont produits dans le domaine de Bordj Sédria, entre les ouvriers agricoles et la police. Ces travailleurs étaient en grève et, un matin, des forces de police et de gendarmerie motorisées ont encerclé le domaine de Potinville et firent feu sur les grévistes, faisant un mort et plusieurs blessés.

Aussi 26 travailleurs tunisiens, témoins de la fusillade, viennent d'être condamnés à des peines de prison allant de 8 à 18 mois par le tribunal correctionnel de Tunis. Ils sont accusés du délit d'entrave à la liberté du travail et de coups et blessures envers les agents de la force « publique ».

Comme on le constate, même aux droits légitimes et aux revendications des ouvriers tunisiens pour une vie décente, les colonialistes français usent de la tuerie froide et concluent en déférant devant la justice ceux qui ont échappé par miracle à la mort.

Quant aux agents qui ont versé le sang des travailleurs, il n'est nullement question de les faire comparaître devant les juges. Nous sommes certains qu'ils seront appelés demain à témoigner contre leurs propres victimes et seront les accusateurs, alors que ces derniers crient justice. Mais cela, comme nous venons de l'apprendre, ne suffit pas aux colonialistes impénitents, qui ne pardonnent pas à l'U. G. T. T. d'être une organisation syndicale vraiment tunisienne, défendant énergiquement les droits des ouvriers tunisiens. Ils ne pardonnent pas surtout au travailleur tunisien de lutter pour la libération de son paye, en même temps qu'il mène le combat pour une vie meilleure.

La résidence française en Tunisie lance son attaque contre l'U.G.T.T. entière, cherchant à affaiblir ce mouvement syndical. Après s'être opposé par les armes aux manifestations revendicatives, après avoir tué et condamné des ouvriers, les tenants du pouvoir visent maintenant les chefs de l'U.G.T.T.

C'est ainsi que son secrétaire général, Ferhat Hached, et Tahar Borsali, membre influent, comparaîtront le 11 mars devant le Tribunal correctionnel de Tunis pour injures à agents. Le même jour, Ferhat Hached aura à répondre devant le même tribunal du délit de manifestation non déclarée.

Ces procès intentés à l'encontre des responsables de l'U.G.T.T. sont des indices qui nous montrent que le but recherché est d'annihiler l'action vigoureuse des ouvriers tunisiens.

Nous sommes convaincus que l'unité et la combativité, qui ne sont plus à démontrer, des travailleurs tunisiens groupés dans leur grand mouvement syndical feront échouer cette offensive colonialiste qui se dessine contre l'instrument qu'ils ont rendu puissant et solide, grâce à leurs sacrifices quotidiens et à leur maturité d'ouvriers conscients. Quant aux ouvriers de Potinville tués par les mains colonialistes, ils s'ajoutent à la longue liste de tous les martyrs des autres peuples qui vivent sous le même joug. Le procès de Nuremberg est de fraîche date, et un jour, les accusateurs criminels seront des accusés.

NOUVELLES FINANCIÈRES

(L'Information financière, économique et politique, 1^{er} juin 1950)

DOMAINE DE POTINVILLE. — Le bénéfice net de l'exercice 1948-1949 ressort à 16.545.094 fr. c. 7. 707.294 fr. Il ne sera pas encore distribué de dividende.

NOUVELLES FINANCIÈRES

(L'Information financière, économique et politique, 26 septembre 1950)

DOMAINE DE POTINVILLE. — Le capital vient d'être porté de 56 millions 700.000 à 105.300.000 fr. par incorporation d'une somme de 48 millions 600.000 fr. prélevée à concurrence de 44.452.564 fr. sur la réserve de réévaluation et de 4.147.436 fr. sur la réserve extraordinaire.

La valeur nominale des actions se trouve ainsi élevée de 3.500 à 6.500 fr.

Grève générale en Tunisie demain jeudi
(*L'Information financière, économique et politique*, 23 novembre 1950)

TUNIS, 22 novembre. — Une grève générale de vingt-quatre heures a été ordonnée par l'Union générale des travailleurs de Tunisie pour la journée du 23 novembre, qui sera considérée comme jour de deuil national à la suite des sanglants incidents survenus hier entre grévistes et service d'ordre et qui se sont soldés par quatre morts et dix blessés chez les ouvriers agricoles en grève et douze blessés, dont deux officiers, parmi les représentants de l'ordre.

(Ces incidents ont éclaté à la suite d'une décision de la Société fermière des Domaines de Potinville de recruter des travailleurs en remplacement des grévistes.)

NOUVELLES FINANCIÈRES
(*L'Information financière, économique et politique*, 7 avril 1951)

DOMAINE DE POTINVILLE. — Le dividende qui sera proposé à l'assemblée du 14 avril sera de 7 %. Rappelons que le nouveau nominal des actions est de 6.500 fr.

VERS 1951 : CAPITAL DE 121,5 MF



Coll. Jacques Bobée

DOMAINE DE POTINVILLE
SOCIÉTÉ ANONYME

Capital social : cent-vingt et un millions cinq cent mille francs
divisé en 48.600 actions de 2.500 francs chacune

Statuts déposés aux greffes du tribunal de commerce de Tunis, de la justice de Paix
du canton sud de Tunis et de la justice de paix du canton de Grombalia

Siège social à Potinville (Tunisie)
ACTION DE DEUX MILLE CINQ CENTS FRANCS AU PORTEUR
ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

Le président du conseil d'administration, Marcel Cossé
Un administrateur, Jacques Comparat
Imprimerie S.E.F.A.N., Tunis.

NOUVELLES FINANCIÈRES

(L'Information financière, économique et politique, 2 juillet 1952)

Après déduction de 11.700.148 francs d'amortissements, le bénéfice net de l'exercice clos le 30 septembre 1951 ressort à 19.718.298 francs contre 16.699.942 francs, et le dividende est maintenu à 7 %, soit 455 francs par action de 6.500 francs.

Annuaire Desfossés, 1953, p. 2005 :

Domaine de Potinville

Conseil : M. Cossé, pdt ; M. Belloy, J. Comparat, Ph. Déros, Le Ménestrel, J. Petibon.

Commissaires des comptes : MM. J. Wismer.

Capital social : 105.300.000 fr., divisé en 16.200 fr actions de 6.500 fr.

NOUVELLES FINANCIÈRES

(L'Information financière, économique et politique, 19 mars 1953)

TUNIS

Domaine de Potinville

Le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 1952 ressort à 20 millions contre 19.718.298 fr., après affectation aux amortissements d'une somme légèrement supérieur à celle de l'exercice au 30 septembre 1951 (11.760.148 fr.) et il sera proposé à l'assemblée du 31 mars un dividende de 7 %, soit 455 francs par action de 6.500 fr. (inchangé).

NOUVELLES DE TUNISIE

(L'Information financière, économique et politique, 24 mars 1953)

Domaine de Potinville

L'usine à chaux de cette société a poursuivi, avec une constante régularité, sa production et ses ventes. Ses stocks, en fin d'année 1952, étaient de 2.600 tonnes 990. Au cours du mois de janvier 1953, elle a produit 3.143 tonnes et expédie 2.160 tonnes. Ses stocks, en fin de mois, étaient de 6.632 tonnes.

DOMAINE DE POTINVILLE

(L'Information financière, économique et politique, 23 octobre 1954)

La réduction du capital de 105 millions 300.000 fr. à 40.500.000 fr. par voie de remboursement aux actionnaires aura pour effet de ramener de 6.500 fr. à 2.500 fr. le nominal des actions, après remboursement en espèces d'une somme de 4.000 francs suri chaque action.

Domaine de Potinville (Tunisie)

[Desfossés 1956/1952]

S.A. tunisienne fondée en 1924.

Siège social : Potinville (canton sud de Tunis). Dir. et bureaux : avenue de la République, sq. Wiriote, Tunis.

Domaine (céréales, vin, cheptel) + usine à chaux de la Sté France-Afrique du Nord absorbée en 1932.

Cossé (Marcel)[né à Bône en 1886. Propriétaire-viticulteur. Dirigeant sportif. Beau-frère de Philippe Déros], 1952 (pdt [Potinville](#)).

Belloy (Marcel)[ép. Madeleine de Mulatier > 7 enf. dont Alain et Marc qui seront adm. de Porcher], 156 (Caisse générale de prêts fonciers et indus.), [197](#) (UBP-Un. des bq de Paris), 1642 (Porcher), 1770 (Bambao), 1949 (Tunisienne de cultures), 1952 (Potinville).

Comparat (Jacques)[1893-1978], 406 (Omnibus et tramways de Lyon), 1293 (Manuf. frse lampes élec.), 1952 (Potinville).

Déros (Philippe)[Oran, 1883-Neuilly, 1969][marié à Marie-Louise Cossé, sœur de Marcel], 1952 ([Potinville](#)).

Petibon (gén. brigade Jean)(1892-1973), 1668 (pdg Lainière du Bascaud), 1952 (Domaine de Potinville).

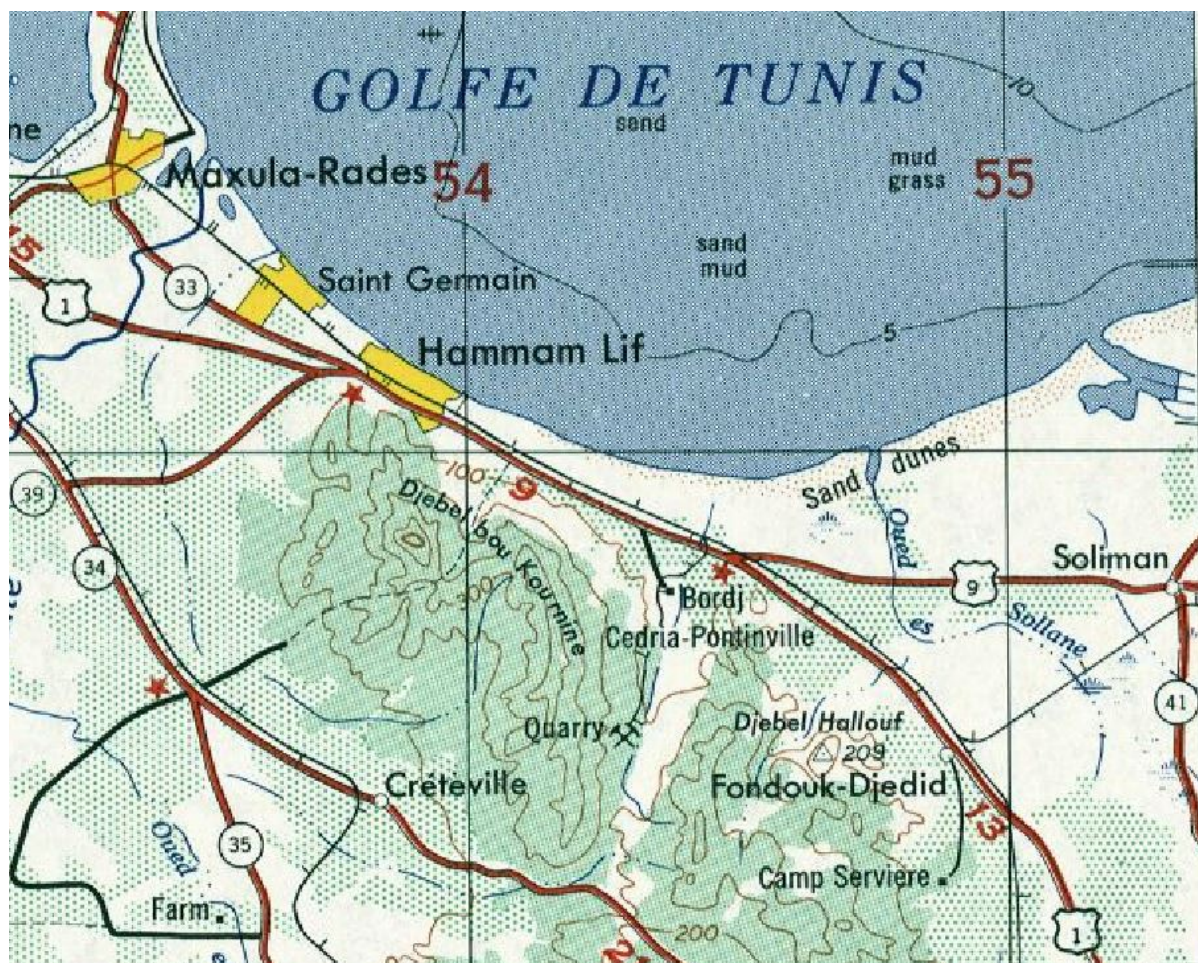
Wismer (J.), 1952 (comm. cptes [Potinville](#)).

Merle (E.), 1952 (comm. cptes suppl. [Potinville](#)).

Capital social : 113.400.000 fr. divisé en 16.200 actions de 7.000 fr.

en milliers de fr.	Bénéfice nets	Dividende total
1949-1950	16.700	8.220
1950-1951	19.718	8.203
1951-1952	12.474	7.881
1952-1953	25.611	11.301
1953-1954	8.474	7.973
1954-1955	37.107	12.451

Détail d'une [carte militaire américaine](#) au 1/250.000^e de décembre 1956.
Potinville est orthographié par erreur Pontinville
(archives Alain Warmé)



DOMAINE DE POTINVILLE

(L'Information financière, économique et politique, 11 janvier 1956)

Les résultats de l'exercice 1955 seront sensiblement égaux à ceux de l'exercice précédent, ce qui permettra vraisemblablement au conseil de proposer à l'assemblée ordinaire, convoquée pour le 19 janvier, de maintenir le dividende à 585 brut par action.

À l'issue de l'assemblée ordinaire, une assemblée extraordinaire aura à statuer sur l'augmentation du capital (actuellement 113.400.000 francs) par prélèvement d'une somme de 8 millions 100.000 francs sur les réserves et bénéfices et élévation du nominal des actions de 7.000 à 7.500 francs.

Rappelons que l'assemblée extraordinaire du 29 septembre 1955 avait augmenté le capital d'une somme de 72.900.000 francs par prélèvement sur la réserve extraordinaire et élévation du nominal des actions « O » et « P » de 2.500 à 7.000 francs.

Cette opération avait suivi la décision du conseil de ramener de 6.500 à 2.500 francs le nominal des actions par remboursement en espèces de 4.000 francs par action.

L'échange d'une action de 7.500 fr. contre trois nouvelles de 2.500 francs sera également proposé à l'assemblée.

Enfin, une assemblée spéciale est convoquée. Son ordre du jour comprend : échange des actions « P » contre des actions « O » et option prévue à l'article 35 B de la convention franco-tunisienne.

Domaine de Potinville
(L'Information financière, économique et politique, 12 février 1958)

L'assemblée ordinaire tenue le 8 février à Tunis, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 1957, qui font ressortir un bénéfice net de 27.736.886 fr. après affectation de 11 millions 94.103 fr. aux amortissements.

Elle a fixé, comme prévu, le dividende à 300 fr. brut par action.

Elle a également décidé d'affecter à la réserve extraordinaire 23.465.877 fr. prélevés sur le solde bénéficiaire de l'exercice 1956-1957 et sur le report à nouveau intérieur. Cette réserve a été ainsi portée à 29 millions.

La production de chaux de l'exercice 1956-1957 a été de 33.897 t. contre 36.252 t. en 1955-1956. L'exploitation agricole a donné des résultats satisfaisants.

1960 (mars) : CAPITAL PORTÉ À 291.600 DINARS



Coll. Alain Warmé

DOMAINE DE POTINVILLE

Société anonyme

Capital social : cent vingt et un millions cinq cent mille francs

divisé en 48.600 actions de 2.500 francs chacune

Statuts déposés aux greffes du tribunal de commerce de Tunis, de la justice de Paix du canton sud de Tunis et de la justice de paix du canton de Grombalia

Siège social à Potinville (Tunisie)
SIX DINARS
ACTION DE ~~DEUX MILLE CINQ CENT FRANCS~~ AU PORTEUR
entièrement libérée

Valeur nominale 6 dinars par suite
de l'augmentation du capital porté à 291.600 dinars.
Décision de l'assemblée générale extraordinaire
du 25 mars 1960

Le président du conseil d'administration : M. Cossé
Un administrateur : Comparat
Imprimerie S.E.F.A.N., Tunis.

Who's who 1971 :
Ferrand (Claude) : né en 1908. 1931-33 Domaine de Potinville. 1933-35 : Domaine
de Munchar (Tunisie) [[< Fermes françaises de Tunisie](#)].

Toujours inscrit au hors cote vers 1990.
